



Centre de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île

# CLASSE DE DÉFICIENCE MOTRICE ET TROUBLES ASSOCIÉS (DM)

## Mission de la classe de déficience motrice et troubles associés

La mission première de l'école québécoise est d'instruire, de socialiser et de qualifier.

La classe DM agit auprès d'enfants présentant des atteintes motrices, afin de leur permettre de fonctionner et de s'intégrer dans une école régulière bénéficiant d'un environnement adapté et sécuritaire (adaptations universelles et personnalisées).

L'équipe-école s'assure que les élèves aient accès à toutes les ressources (matérielles, humaines et technologiques) dont ils ont besoin pour apprendre et vivre des réussites sur le plan scolaire, social et affectif, tout en développant leur autonomie.

## Quels enfants sont admis en classe DM?

- Enfants âgés de 4 ou 5 ans au 30 septembre de l'année scolaire d'admission (pour le préscolaire)
- Enfants âgés de 6 ou 7 ans au 30 septembre de l'année scolaire d'admission (pour le premier cycle)
- Élèves présentant des atteintes significatives au point de vue du développement moteur (hypotonie, coordination, risque de chute, dysphagie, etc.) ou vivant avec une déficience motrice diagnostiquée.
- Élèves sans diagnostic de handicap intellectuel moyen à grave.
- Élèves pouvant présenter des conditions associées (troubles neurodéveloppementaux, maladies génétiques, etc.).

## Ressources spécialisées

Les élèves sont accompagnés par des équipes-classes spécialisées et sensibles à leurs besoins :

- enseignant(e) en adaptation scolaire
- technicien(ne) en éducation spécialisée
- préposé(e) aux élèves handicapés
- orthopédagogue
- orthophoniste
- psychologue
- ergothérapeute

## La communication au cœur de l'intervention

Les équipes-classes maintiennent une communication fréquente et personnalisée avec la famille, afin de l'informer du fonctionnement et des progrès de l'enfant. On peut ainsi s'ajuster rapidement aux changements de condition de l'enfant, au besoin.

Cette collaboration famille-école contribue également à donner à l'élève un sentiment de réussite et de compétence qui lui permettra de poursuivre un parcours scolaire harmonieux.

## Transport scolaire et service de garde

La classe DM accueille des élèves de tous les quartiers du territoire du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). Les élèves peuvent ainsi bénéficier du transport scolaire adapté du CSSPI et du service de garde à leur école de quartier, au besoin.

# Approche pédagogique adaptée

L'enseignement offert en classe DM suit le programme cycle du préscolaire et celui du premier cycle du primaire. Cet enseignement vise au préscolaire le développement dans cinq domaines :



Physique et moteur



Social



Langagier



Affectif



Cognitif

Tandis qu'au premier cycle du primaire l'enseignement favorise le développement de compétences dans les cinq domaines d'apprentissage :



Les langues



La mathématique, la science et la technologie



Les arts



L'univers social



Le développement personnel

La classe DM préconise des approches pédagogiques adaptées aux **différentes façons d'apprendre** et aux **défis** des élèves, tout en respectant leur **rythme d'apprentissage**.

Des périodes d'**intégration et d'échanges** sont également prévues avec les autres classes de maternelle et celles du 1<sup>er</sup> cycle du primaire.

## Partenaires du milieu de la santé

Les professionnels de l'école travaillent en partenariat avec ceux des centres de réadaptation, hôpitaux et autres organismes externes.

Les **recommandations et les programmes d'exercices** de ces organismes sont ainsi intégrés à l'accompagnement de chaque élève.

## Comment inscrire mon enfant à l'école?

1. Identifiez votre école de quartier en visitant le site Web du CSSPI au [csspi.gouv.qc.ca](http://csspi.gouv.qc.ca).
2. Appelez le secrétariat de école de quartier pour **prendre un rendez-vous avec la direction** afin de discuter des besoins particuliers de votre enfant.
3. Remplissez la fiche d'inscription officielle.
4. Transmettez ces documents à la direction de l'école de quartier:
  - *Rapports médicaux et professionnels (pédiatre, psychologie, orthophonie, ergothérapie, physiothérapie, pédopsychiatre, etc.);*
  - *Informations permettant de documenter les difficultés de l'enfant (évaluation du CPE ou de la garderie, portrait du développement pour le passage à l'école, etc.).*
5. Après l'étude du dossier, la direction de l'école de quartier se chargera de transférer le dossier de votre enfant à l'équipe de l'école Denise-Pelletier, s'il y a lieu.

